

CONVOCACTION

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 29
Votants : 38
Pouvoirs : 9
Absent : 1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme SAKHO
Mme HAMADOUC
M. EL OUASTI
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. VILLEMMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme SAVAS
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA

Absents non représentés

M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

2 ACSO - Rapport annuel 2024 - Schéma Intercommunal de mutualisation des Services

■ **Rapport de présentation :**

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

Pour répondre aux exigences de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel présentant l'avancement du Schéma Intercommunal de mutualisation des Services doit être présenté aux membres de l'EPCI. La loi ne fait pas obligation aux communes de présenter ce rapport à l'assemblée délibérante. Cependant, la commune de Creil ayant joué un rôle moteur et proactif dans la mutualisation des services, il semble essentiel de pouvoir présenter annuellement ce bilan aux membres du conseil municipal.

Le rapport annuel présentant l'avancement du Schéma Intercommunal de mutualisation des Services en 2024 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la Ville de Creil et adopté par le conseil communautaire en date du 06 février 2025.

Il vous est demandé de prendre acte du présent rapport annuel présentant l'avancement du Schéma Intercommunal de mutualisation des Services en 2024 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, renforcée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale et la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, définissant le cadre de

l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment Ses articles
Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,
Vu la délibération n°03 du conseil municipal en date du 19 février 2024 portant sur la nécessité d'acter la poursuite du développement du schéma intercommunal de mutualisation des services pour le mandat 2020-2026,
Vu la délibération n°24C101 du conseil communautaire en date du 23 mai 2024 actant la poursuite du développement du schéma intercommunal de mutualisation des services pour le mandat 2020-2026,
Vu la délibération n°25C015 du conseil communautaire en date du 06 février 2025 portant sur la présentation du rapport annuel 2024 du schéma intercommunal de mutualisation des services,
Vu le schéma intercommunal de mutualisation des services pour la période 2018-2020 du 13 décembre 2018 arrêté entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et ses 11 communes membres,
Entendu le rapport de présentation,

Etablissement Public de Coopération
Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 060-216001743-20250228-02DEL_CM240225-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide Prend acte :**

Article unique : Prend acte du présent rapport annuel présentant l'avancement du Schéma Intercommunal de mutualisation des Services pour la période en 2024.

28 FEV. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNERT

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de l'Agglomération


Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance